Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 24 (1932)

Heft: 3

Artikel: Chronique sur l'économie et la politique sociale en 1931

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383853

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INDES. Depuis la scission du mouvement syndical des Indes britanniques, disent les communiqués de presse de la F.S.I., les dirigeants de la centrale régulière (Indian Trades Union Federation), cherchent à resserrer le contact avec les organisations adhérentes (notamment par la publication d'un bulletin) et d'accroître leur nombre par les voyages de propagande que les secrétaires effectuent méthodiquement. Dès que les circonstances le permettront, on convoquera un congrès national. Pour le moment, la «Federation» comprend 38 organisations ayant 66,400.

Chronique sur l'économie et la politique sociale en 1931.

Nous avons l'intention, à l'avenir de résumer chaque année dans une chronique, les événements les plus importants qui auront eu lieu dans le domaine économique et politique; ce résumé pourra être précieux aux fonctionnaires du mouvement syndical. (Rédaction.)

Suisse.

22 janvier: La Banque nationale suisse abaisse le taux d'escompte de 2½ à 2%.

8 février: A l'occasion du vote populaire, la révision de l'article 12 de la Constitution fédérale proposée par l'Assemblée fédérale (contreproposition d'une initiative populaire qui fut retirée) a été acceptée par 293,845 contre 124,804 voix et par 14 cantons et 6 demi-cantons contre 5 cantons. L'article prévoit des prescriptions plus sévères concernant la défense du port des décorations.

8 février: Dans le canton de Thurgovie une loi sur l'assurance-chômage est acceptée par 15,825 contre 7656 voix. Dans le canton de Genève l'assurance-chômage obligatoire est introduite; la loi est acceptée par 13,397 oui contre 588 non.

3 mars: Le Conseil fédéral augmente les droits de douane sur divers tissus de coton.

9/10 mars: La conférence économique suisse convoquée par le Département fédéral de l'économie publique a lieu à Zurich. Elle discute des problèmes actuels de la politique commerciale et de l'agriculture.

Lors du vote populaire, la modification de l'article 72 de la Constitution fédérale décidée par l'Assemblée fédérale le 19 décembre 1930 est acceptée par 296,053 contre 253,382 voix et par 11 cantons et 5 demi-cantons contre 8 cantons et 1 demi-canton. Cet article élève le nombre d'habitants sur la base duquel est nommé un conseiller national. Le chiffre qui était autrefois de 20,000 est porté à 22,000. A la même occasion la modification des articles 76, 96 et 105 de la Constitution, proposée par l'Assemblée fédérale a été acceptée par 297,938 voix contre 256,919 et par 14 cantons et 4 demi-cantons, contre 5 cantons et deux demi-cantons. Cette modification a trait à la prolongation de 3 à 4 ans de la fonction du conseiller national ainsi que celle des conseillers fédéraux et du chancelier.

21 mai: La Commission fédérale des fabriques recommande à une grande majorité d'accorder le permis de la semaine de 52 heures pour une nouvelle année à l'industrie de la broderie. La demande tendant au renouvellement du permis collectif pour le retordage du coton est rejetée. La question reste ouverte pour des demandes individuelles. Il en est de même pour les demandes rela-

tives à certaines branches de l'industrie textile et de la broderie lorraine.

13 juin: Selon les résultats contrôlés du recensement du 1er décembre 1930, la population s'élève à 4,066,400 habitants.

17 juin: La loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants est acceptée au Conseil national par 163 voix contre 14 et par le Conseil des Etats par 30 voix contre 5.

29 juin: Les associations suisses de producteurs laitiers augmentent le prix du lait de 1 centime.

11 juillet: La Banque de Genève déclare ne plus pouvoir faire face à ses engagements.

14 août: A Neuchâtel est constituée la superholding de l'industrie horlogère suisse avec un capital-actions de 10 millions pour le relèvement de l'industrie horlogère.

25 août: Le Conseil fédéral augmente les droits de douane sur les articles de bonneterie, rubans et passementerie.

13 sept.: Lors du vote populaire dans le canton de St-Gall, la loi sur l'assurance-chômage obligatoire est acceptée par 31,932 voix contre 17,817.

22 sept.: Pour assainir la situation bancaire de Genève, le Comptoir d'escompte fusionne avec l'Union financière de Genève et forment ensemble la Banque d'escompte suisse avec un capital-actions de 110 millions.

23 sept.: Les limitations du trafic des bourses se font petit à petit en Suisse.

26 sept.: La Banque C. J. Brupbacher à Zurich fait faillite. L'assemblée fédérale décide la participation de la Confédération à la superholding de l'industrie horlogère suisse avec un capital de 6 millions et consent à un prêt sans intérêt de 7,5 millions.

26 sept.: L'assemblée fédérale accepte à l'unanimité la loi fédérale sur le repos hebdomadaire.

29 sept.: Panique à la Banque populaire suisse à Zurich.

25 octobre: Les élections au Conseil national ont lieu et donnent les résultats suivants: Radicaux 52 sièges (auparavant 58); socialistes 49 (50); conservateurs 44 (46); paysans 30 (31); libéraux-conservateurs 6 (6); communistes 3 (2); divers 3 (5); total 187 (198).

6 déc.: Lors du vote populaire pour la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, cette dernière est rejetée par 513,512 non contre 338,032 oui, et celle sur l'imposition du tabac par 425,449 non contre 423,523 oui.

6 déc.: Dans le canton de Berne une loi sur l'assurance-chômage est acceptée par 81,222 contre 64,879 voix.

9 déc.: Le Conseil fédéral augmente les droits de douane sur divers articles de chaussures.

21 déc.: Le Conseil fédéral élève les droits de douane de fr. 120 à fr. 180 les 100 kg, et cela jusqu'au 31 mars 1932.

22 déc.: Une entente à lieu dans l'industrie du ciment entre le syndicat E. G. Portland et la maison qui n'en faisait pas partie jusqu'à présent, soit la maison Hunziker & Co., S. A.

23 déc.: L'assemblée fédérale décide d'accorder une aide extraordinaire aux chômeurs dont les secours sont épuisés (subvention fédérale aux cantons qui versent des allocations de crise). Cette aide aux chômeurs est limitée aux industries plus particulièrement atteintes par la crise. L'assemblée fédérale décide de conférer au Conseil

fédéral l'autorisation de procéder à des limitation d'importation. Cette décision a eu lieu au Conseil national par 81 contre 20 voix et au Conseil des Etats par 31 contre 2 voix.

A l'étranger.

17 mars: Le Comité économique de la Société des Nations à Genève constate que les efforts pour l'application du projet de convention du 24 mars 1930 prévoyant un arrêt dans les augmentations de tarifs douaniers européens, ont échoué.

14 avril: La république est proclamée en Espagne.

11 mai: Le Crédit Autrichien à Vienne fait faillite; les pertes se montent à 140 millions.

21 juin: Le président Hoover propose un moratoire d'une année pour le payement des dettes de guerre à la condition que les autres puissances souscrivent également à ce moratoire. Tous les pays se déclarent d'accords à l'exception de la France.

6 juillet: L'Amérique et la France arrivent à une entente au sujet du moratoire proposé par Hoover.

13 juillet: La banque de Darmstadt et la Banque nationale ferment leurs guichets; le gouvernement allemand prend la garantie. En Allemagne les banques sont fermées.

19 août: Les créanciers de l'Allemagne accordent une trève de 6 mois à leurs crédits à court terme.

24 août: Le gouvernement travailliste anglais se retire. Un gouvernement national de concentration est formé sous la présidence de Mac Donald, ancien président du ministère travailliste.

3 sept.: Les banques d'Allemagne sont de nouveau ouvertes.

20 sept.: La Banque d'Angleterre suspend les remboursements en or. En Allemagne les banques sont de nouveau fermées. En Suisse également le trafic des bourses est limité.

27 octobre: Les élections à la Chambre des Communes en Angleterre se terminent par une victoire éclatante des conservateurs: ils obtiennent 471 mandats (1929: 261); le parti travailliste 52 (287); les trois partis libéraux 72 (58); le parti travailliste national 13 (0); d'autres 7 (9).

4 déc.: Le Parlement anglais décide d'élever de 50 pour cent les droits de douane sur certains articles.

Bibliographie.

La réglementation du travail féminin, publié par le Bureau international du travail, série I, études et documents. 1931. Prix fr. 7.

La table des matières de cet intéressant volume donne un aperçu des questions traitées, il suffit d'en citer quelques-unes pour convaincre chacun de son utilité. Le chapitre premier est consacré aux procédés de réglementation. Le chapitre II aux organismes officiels compétents en matière de protection du travail féminin. La durée du travail, le travail de nuit, les travaux dangereux, l'emploi des femmes aux travaux pouvant porter atteinte à la moralité, etc., etc., sont autant de chapitres donnant une quantité de renseignements que l'on est heureux de voir réunis et intelligemment commentés.

Education sexuelle. Petit guide dédié aux parents par la Société genevoise d'utilité publique. — Editions du Secrétariat romand d'hygiène sociale et morale à Lausanne. Grand Pont 2.